

L'AVENIR DU NORD

1897-1943

Fondateurs: Wilfrid Gascon et Jules-Edouard Prévost

1897-1943

"Le mot de l'avenir est dans le peuple même. Nous verrons prospérer les fils du Saint-Laurent". (Benjamin Sulte)

Directeur: HECTOR PERRIER

QUARANTE-SEPTIEME ANNEE, NUMERO 36

Journal hebdomadaire — Cinq sous le numéro

SAINT-JEROME, LE VENDREDI, 3 SEPTEMBRE 1943



CHENIER



LABELLE

Fidèle à la tradition

Le 4 septembre 1942, il y aura un an demain, l'Avenir du Nord, qui était dans sa quarante-sixième année, passait des mains de l'honorable Jules-Edouard Prévost à celles de l'honorable Hector Perrier. L'Avenir du Nord changeait de directeur mais demeurait fidèle à la tradition établie par ses fondateurs. Il continuait à lutter pour des idées qu'il défend depuis quarante-sept ans et dont les triomphes et les échecs ont éprouvé la valeur. Les principes exposés et les réformes réclamées depuis près d'un demi siècle dans notre journal, ont résisté à l'épreuve du temps et ont fini par s'imposer aux esprits réfractaires, grâce à la ténacité et à la force de persuasion des feuilles de combat comme la nôtre.

Pendant sa longue et fructueuse direction, M. le sénateur Prévost, qui avait recueilli le flambeau des mains de M. Wilfrid Gascon, mit sa plume ardente, admirablement secondé par une pléiade d'écrivains et de journalistes, au service de ses concitoyens, de ses compatriotes et de ses coreligionnaires, sans verser dans le chauvinisme qui amoindrit toute lutte d'idées et la ravale au rang de la polémique stérile. L'avancement matériel et spirituel de Saint-Jérôme et de la région des Laurentides au nord de Montréal, le triomphe de la pensée catholique et de la doctrine libérale, le progrès de l'enseignement à tous ses degrés, l'avenir de la province de Québec dans la confédération, l'évolution constitutionnelle du Canada, le maintien du lien économique avec la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, et du lien spirituel avec la France, tels furent et tels sont encore les principes directeurs de l'Avenir du Nord.

Des huit journaux qui ont vu le jour à Saint-Jérôme depuis 1878, le nôtre est le seul qui ait connu une publication interrompue, grâce à l'opiniâtreté, à l'amour du métier, à la conviction et aux sacrifices de ses directeurs et collaborateurs, grâce aussi à l'appui de ses lecteurs et annonceurs et à la générosité discrète de certains amis. Le journalisme a toujours été à l'honneur à Saint-Jérôme, comme en font foi ces détails que j'emprunte à Saint-Jérôme de Terrebonne, de l'abbé Auclair.

Le premier journal de Saint-Jérôme fut son apparition en 1878; c'était Le Nord fondé par le notaire Hervieux et dirigé dans la suite par des journalistes de carrière tels qu'Alphonse Nantel, Joseph Grignon, Joseph Beaulieu et Arthur Sauvé. Il cessa de paraître en 1901. Pendant que Le Nord combattait en faveur des principes conservateurs, le monsieur Morrisset lança une feuille libérale, Le National, en 1885. L'année suivante, Alphonse Nantel, qui dirigeait Le Nord, fonda La Campagne, un quotidien au nom bien symbolique. Le 3 janvier 1897, M. Wilfrid Gascon, instituteur à Saint-Jérôme, fonda l'Avenir du Nord qui passa peu de temps après à M. Jules-Edouard Prévost. Puis vinrent l'Egalité qui ne vécut que quelques mois, encore dirigée par M. Gascon, La Nation qui remplaça Le Nord en 1901, dirigée par l'infatigable Alphonse Nantel, et qui cessa de paraître en 1909; enfin Le Trait d'Union publié par J.-H.-A. Labelle Limitée de 1928 à 1931, et l'Echo du Nord fondé en 1935 et qui connut une éclipse passagère en 1942.

Si le quotidien a son rôle à jouer, l'hebdomadaire a également le sien. Le premier apprend au jour le jour, à la masse des lecteurs, les principaux événements locaux, nationaux et internationaux auxquels il ajoute — sauf quelques cas isolés qui attachent autant d'importance à la réaction qu'à l'information — un commentaire rapide et concis. Le second résume les faits mondiaux, les effleure parfois pour attacher plus d'importance aux événements susceptibles d'intéresser ses lecteurs, et surtout à l'information régionale et locale. De plus — je parle ici de l'hebdo bien dirigé et bien rédigé — il se spécialise la plupart du temps dans l'article de fond qui, de sa modeste tribune, crée, soutient et propage les mouvements d'idées, émet des opinions personnelles et originales, stimule la polémique, et aussi, constitue souvent une mine intarissable de renseignements pour le chercheur et l'historien.

Ces caractéristiques s'appliquent aux hebdomadaires de la ville et de la campagne. La presse rurale, toutefois, a ceci de particulier qu'elle a toujours exercé une forte emprise sur ceux à qui elle s'adresse parce qu'elle agit de questions débattues entre les citoyens d'un même centre ou d'une région particulière, et surtout parce qu'elle met généralement en vedette et parfois aux prises des personnages familiers à leurs concitoyens.

En plus d'instruire leurs lecteurs sur différents sujets, ces journaux, dans le domaine politique, complètent ordinairement les campagnes électorales, entretiennent l'ardeur de l'électorat et lui exposent les divers programmes politiques sous une forme plus soignée que dans la chaleur et l'improvisation des assemblées contradictoires.

Fidèle à la mission du journalisme rural et d'opinion, l'Avenir du Nord, dans sa modeste sphère, a soutenu avec vigueur les causes qu'il croyait justes, et a profondément influencé l'opinion publique dans le passé. Fidèle à la tradition, il poursuit l'oeuvre de ses devanciers depuis un an. La noblesse de sentiments, l'élevation de pensée, la loyauté indéfectible à une doctrine et à ses chefs, la conviction inébranlable jointe à la courtoisie impeccable que nous a transmises M. le sénateur Prévost, nous avons tâché à nous en rendre dignes depuis un an sous la direction enthousiaste et sage de M. Perrier qui s'est révélé un réalisateur et un législateur distingué comme député de Terrebonne et secrétaire d'Etat de la province de Québec.

"Nous continuerons, demain comme hier, à dire ce que nous pensons sans altérer la vérité", écrivait ici M. Prévost, le 31 décembre 1937. "L'idée libérale dans toute son ampleur, cadrant avec la haute doctrine religieuse dont nous n'avons jamais dévié, nous guidera dans nos jugements et dans notre sollicitude pour le bien spirituel et matériel de nos compatriotes."

Paroles qui résument quarante-sept années de pensée et d'action fécondes et dont nous continuerons de nous inspirer.

Guillaume FREDERIC

On chuchote que...

Dans deux courtes semaines, le rideau tombera sur l'été durant lequel nous n'avons décidément pas été gavés de soleil et de chaleur. L'automne nous arrivera — saison précurseur des rigueurs hivernales. Souhaitons que ces mois automnaux ont en réserve pour nous tous les rayons que Phébus s'est refusé à déverser sur notre planète si meurtrière. Il fera bon voir les feuilles demeurer plus longtemps accrochées aux rameaux de nos arbres. Elles viendront toujours assez tôt les heures où ces esquisses parures de la nature se teinteront de couleurs nouvelles pour ensuite, poussées par l'haleine d'Éole, vivroter dans l'air comme des oiseaux blessés, puis, recouvrir routes et sentiers, et souvent aller choir dans quelque fossé fangeux. Tout comme la vie que l'on aime pourtant, les saisons sont éphémères.

La fourmi est laborieuse; aussi a-t-elle pourvu, durant la saison qui s'achève, aux nécessités des longs mois froids qui s'en viennent. L'hiver sera-t-il rigoureux ou doux? Comme l'an dernier, le sol s'endormira-t-il sous une épaisse couche

de neige? C'est là le secret de Dieu. Peu importe les pronostics de ceux qui disent "savoir": faisons notre plein pour l'hiver prochain. L'autorité a mis la population en garde contre une disette possible de charbon et de bois. Que les prévoyants s'occupent donc sans retard d'accumuler dans leurs soutes et leurs hangars, le combustible qui leur permettra de subir avec facilité les rigueurs de l'hiver. Qu'on y songe dès maintenant, sans qu'on en come dût le faire la cigale emprunteuse, il faudra danser pour se tenir en chaleur.

Dans le seul dessein d'accorder aux fonctionnaires toute la protection à laquelle ils ont droit et assurer à la province un maximum de rendement de la part de ses dévoués serviteurs, le gouvernement Godbout a, au cours de la dernière session, couché dans les statuts de Québec une loi de première importance: celle créant une Commission du service civil provincial. Les membres de cet organisme nouveau viennent d'être nommés. Nous ne pouvons que féliciter l'autorité sur le choix qu'elle a exercé. Les hom-

Scolarité obligatoire

Nous publions ci-après les directives données, dans un récent numéro de "La Semaine Religieuse", par Son Eminence le cardinal Villeneuve à l'occasion de la rentrée des classes. On constatera que l'esprit dans lequel la plus haute autorité religieuse interprète la nouvelle loi relative à la scolarité obligatoire diffère plutôt sensiblement de celui des commentaires formulés à ce sujet par M. Maurice LeNoblet-Duplessis et les orateurs qui l'accompagnent à ses assemblées, n'en déplaise au... Devoir.

Voici, à tout événement, le texte de Son Eminence:

Messieurs les curés voudront bien s'inspirer des avis qui ont été données annuellement à cette époque (1) pour exhorter les parents à mettre leurs enfants aux écoles dès les premiers jours de l'année scolaire, et les y tenir ensuite assidûment.

Ils auront désormais un nouvel argument à ajouter, à savoir, celui de la récente loi de la fréquentation obligatoire des écoles. On devra, à ce propos, montrer la différence qui existe entre le régime de l'école obligatoire, imposant de fréquenter telle école déterminée ou tel genre d'écoles, et le régime de l'instruction obligatoire, qui prescrit (sauf de justes exceptions) ou de fréquenter une institution d'enseignement quelconque, ce maître ou cette institution étant laissés au libre choix des parents.

Dans leur visite paroissiale, messieurs les curés voudront bien s'enquérir des motifs pour lesquels des parents négligeraient d'envoyer régulièrement leurs enfants aux écoles, afin de réduire ces motifs à leur juste valeur et d'y remédier s'il y a lieu.

Il va de soi, comme on l'a plus d'une fois rappelé (2), que des catholiques doivent placer leurs enfants dans des institutions catholiques, à moins de circonstances tout à fait exceptionnelles, et avec l'autorisation de l'ordinaire. C'est là une obligation grave pour les parents.

J.-M.-Rodrigue Card. Villeneuve, O.M.I.
Archevêque de Québec.

Québec le 26 août 1943.

- (1) — voir semaine religieuse de Québec, 28 août 1941, P. 818-819.
- (2) — voir semaine religieuse de Québec, IBID.

mes de qui relèvera l'administration de cette commission ont depuis longtemps fait leurs preuves. On reprochait au Premier ministre d'être lent à faire ces nominations; on avait tort: il s'imposait que M. Godbout prit tout le temps voulu pour arrêter son choix; l'importance des nominations commandait. Le Premier ministre de Québec et ses collègues n'aiment point brusquer les choses, n'entendent rien faire à la légère. C'est d'ailleurs ce qui fait la force et la valeur de l'administration libérale.

Qu'on nous permette d'y revenir. Si la conférence internationale tenue dans la vieille capitale l'avait été à Toronto, qu'aurait-on dit des scribes qui ont tout fait pour atténuer la valeur de cet événement de premier plan? Mais c'est Québec, vieux bastion français de l'Amérique du Nord qui fut le site de ces si importantes assises, celles même où le sort des démocraties a peut-être été définitivement réglé. Que les faux-dévois épanchent l'encre à leur gré, ils ne parviendront jamais à oblitérer de l'esprit des québécois le souvenir ému que ceux-ci conservent de la conférence et de la confiance si grande qu'elle a fait naître en eux.

Non satisfait d'avoir subi défaite sur défaite, ce brave notaire Blanchard de Sainte-Thérèse, sort de leur gaine ses vieilles armes et les fourbit en vue d'une bataille éventuelle. Il est donc des gens qui se laissent et qui se refusent à croire que la masse soit conséquente avec les actes qu'elle pose. Ce brave notaire entend peut-être, en s'offrant comme il le fait, avec plein consentement et grande résignation, sur l'autel du conservatisme, laver quelques-unes des multiples turpitudes "politiques" de son malheureux parti. Aux yeux de certains "bleus", il a peut-être grand mérite, mais aux nôtres...

Wantant aplanir les sentiers, préparer les voies, ce brave notaire a tenu une "grande" (?) assemblée à Sainte-Thérèse - de - Blainville, dimanche dernier. On y retrouvait les gros canons de l'Union nationale, à compter du sieur le Noblet Duplessis jusqu'au jeune Roland Paquette, — une jeunesse qui frise la quarantaine et qui occupe le poste de président des jeunes "union-nationalistes". Les journaux rapportent que M. Lucien Thinel agissait comme maître de cérémonie et que les maires de plusieurs municipalités du comté de Terrebonne présidaient conjointement. On omet, cependant, de donner les noms de ces derniers. De deux choses l'une: ou les organisateurs considèrent comme facteurs de second plan les premiers magistrats de nos municipalités, — ce qui constitue une insulte, — ou les "nombreux maires" brillèrent par leur absence et alors, celui qui prépara le compte rendu n'a pas le culte de la vérité. Demander aux organisateurs de l'Union nationale de préciser, ce serait poser un dilemme.

Autre signe des temps: la déclaration du sieur le Noblet Duplessis, dimanche dernier, à Sainte-Thérèse: "Si vous voulez que Québec reprenne ses droits indispensables, aidez l'Union nationale qui se compose d'un "groupement" (textuel) d'hommes de bonne foi qui veulent servir leur race sans injustice pour personne. L'heure des rancœurs est passée depuis longtemps. L'heure de l'union et de la coopération sera bientôt réalisée et consommée." Avions-nous tort de prédire un mariage prochain de l'Union et du Bloc, mariage secrètement conclu

Prenez probablement les savants professeurs du Séminaire pour des gens qui gobent toute mouche, et voulant sans doute les flatter, le sieur le Noblet Duplessis déclare qu'il n'est pas nécessaire d'imposer des obligations à ceux qui comprennent leur devoir". Nous reconnaissons bien là le démagogue toujours en éveil chez le héros des trois années de "grande noirceur". Depuis quand l'autorité provinciale songe-t-elle à "imposer de nouvelles obligations à ceux qui comprennent leur devoir"? Le "sieur" faisait assurément allusion à la loi de scolarité obligatoire. Puisqu'il n'y a de pire sourd que celui qui ne veut entendre, nous dirons à M. Duplessis que les seules obligations qu'impose la loi nouvelle ne frappent que les parents qui n'avaient nul souci de l'avenir de leurs enfants. Et ceux qui sont les tout premiers à admettre la valeur et l'opportunité de la loi Perrier sont précisément les éducateurs que le ci-devant premier ministre tentait de flagorner.

La rumeur va s'accréditant de plus en plus que le chef du Bloc Popu, Monsieur Maxime Raymond, remettrait sous peu à un autre les rênes de son mouvement nouveau. Sur qui jettera-t-il son dévolu? Nul ne peut dire pour le moment. Mais nous croyons être en mesure de donner sous peu à nos lecteurs le nom de celui qui dirigera l'avenir la frêle barque des... bloqueux.

Des mauvaises langues probablement, prétendent que M. André Laurendeau sera bientôt jeté par-dessus bord. Il manquerait, prétend-on, de discipline et le ton de ses causeries à la radio n'aurait pas l'heure de plaire aux gens "d'en-haut". On dit que le jeune Laurendeau ne soumet même pas ses textes à ses chefs, qu'il se borne à se plier aux exigences de la censure. Et cela ne fait pas l'affaire des... bloqueux qui mènent, pas plus que celle du dictateur de l'Union nationale.

Jean Drapeau passerait bientôt au rang d'orateur attitré de l'Union nationale. Quelqu'un qui le touche de très près, — un parent, — l'aurait même menacé de le combattre s'il osait parler contre le parti de M. Duplessis. C'est un signe des temps; le mariage du Bloc et de l'Union serait-il prochainement consommé?

Consummatum est! Oui, tout est bien consommé! depuis le 5 août dernier. Le Bloc Popu et l'Union Nationale ont fait la paix. Tous deux ont cessé de s'eng. unir leur pour s'en prendre uniquement au parti libéral. Ceux-là qui pourraient en douter n'ont qu'à écouter leurs lecteurs de causeries radiophoniques hebdomadaires. On ne saurait, toutefois, hélas! contenter tout le monde et son père. Comme question de fait, le Dr Pierre Gauthier, futur ex-député de Portneuf aux Communes, ne se cache pas pour en dire son mécontentement. Le Bloc Popu arrivant au pouvoir à Québec, aux prochaines élections, après avoir vaincu et le parti libéral et l'Union nationale, n'avait-il pas été entendu à l'avance qu'à titre de médecin il devait hériter du portefeuille de ministre de la santé et du bien-être public?...

Et Berlin?

Dans maints milieux, l'on opine que Berlin croulera bientôt sous le flux de bombes qui y sont déversées depuis tantôt deux semaines. Cet optimisme, cependant, n'est pas partagé par ceux qui ont été près de la campagne, — particulièrement dans les pays neutres, — où l'on croit plutôt que le Haut commandement allemand met tout en branle pour ériger une structure de défense qui fera de la capitale une forteresse inexpugnable.

Bien analysée, la situation porte à croire que la bataille de Berlin sera de longue durée et que les pertes alliées y seront considérables. Il faut se bien rappeler que Berlin est la capitale du Führer et sa capitulation serait une admission d'extrême faiblesse. Il est donc plausible de croire que Hitler ne négligera rien pour que les armées alliées se heurtent à la plus opiniâtre défense et, si possible, essuient une défaite aux portes de cette ville. D'ailleurs, les batailles qu'ont livrées aux forces de l'air alliées, de vrais essais d'avions allemands au-dessus de Berlin, permettent d'augurer de bien durs et terribles combats. Il est certain que Hitler est décidé à livrer à une bataille à finir. Il ne saurait en être autrement si le dictateur allemand a à cœur de survivre. Il faut de toute nécessité que Berlin soit maintenue à l'état de centre bien actif et il le sait pertinemment.

Mettre la capitale du Reich à sac, en contraignant la population civile et les forces armées à l'évacuer, représente certes la mission la plus importante qui ait été confiée à l'aviation alliée. Toutefois, nos aviateurs n'hésiteront pas à exécuter cette lourde tâche; Berlin sera soumise aux plus terribles bombardements, à la plus cruelle épreuve, et il n'y a aucun doute quant à l'issue du combat: les bombardiers alliés sèmeront là la même dévastation que celle qu'ils ont fait "pleuvoir" sur Hambourg et autres lieux.

Dans l'élevation de Heinrich Himmler, chef suprême de la Gestapo, au poste de ministre prussien de l'Intérieur et de ministre plénipotentiaire du Reich allemand, — ce qui a pour effet de faire tomber sous sa juridiction directe les forces policières entières du Reich, — on peut retracer le désir de Hitler de faire désespérément face à l'orage qui s'annonce.

Le dictateur réalise fort bien que les défaites successives que les forces axistes ont subies sur tous les fronts sont de nature à affecter désastreusement le moral des populations civiles et des troupes; il sait aussi que les bombardements intensifs auxquels les villes allemandes ont été sujettes depuis quelques semaines, plonge le peuple dans la plus profonde terreur et ce, assez pour causer de forts remous populaires et engendrer des mouvements tendant à secouer le joug nazi pour faire renaître la paix tant désirée. Pour mettre à la raison les perturbateurs et les fauteurs de désordres, Hitler s'en remet à Himmler et à ses hordes de sbires et de sicaires. En chrétiens, nous nous apitoyons sur le triste sort qui est réservé au peuple allemand: il connaîtra bientôt un règne de terreur, pire que ceux dont fasse mention l'histoire de maints pays. Peut-être se faire une image des tourments physiques et moraux d'une masse qui n'aspire qu'à la paix, prise entre les serres d'une caste sans entrailles et sans cœur, et les troupes si formidablement armées et bien entraînées des nations alliées? Tout en combattant jusqu'au bout, si nous est permis d'avoir pitié.

Léopold F.

Soulèvement, signe précurseur de la libération

Ce qui vient de se produire au Danemark n'est qu'un avant-goût des événements auxquels nous devons nous attendre en Europe occupée lorsque sonnera le moment de la libération. Il est vrai que pour le moment, les Danois n'ont pas gagné beaucoup, mais leur résistance marque une étape dans la guerre actuelle. Les Danois ne se décident à agir et à frapper l'envahisseur que lorsqu'il réalisent l'importance des concentrations de troupes allemandes sur leur territoire; ils jugèrent alors avoir assez longtemps bu à la coupe des humiliations. Ils agirent et posèrent des actes remarquablement importants si l'on considère l'infériorité dans laquelle ils se trouvaient sous le rapport du nombre: leur petite flotte fut tout d'abord sabordée, et les troupes livrèrent un combat acharné aux nazis fort supérieurs par le nombre et l'armement; le peuple se livra à l'émeute. Somme toute, les règles de discipline nazie furent soumise à de nombreux et graves accrocs. Malheureusement, les Danois devaient payer cher ces manifestations: un grand nombre trouveront la mort à cette heure où ils luttaient pour reconquérir leur liberté perdue; leur Roi est aujourd'hui interné et les troupes d'occupation resserrent de plus en plus le cercle des représailles contre ce vaillant petit peuple.

Ce serait verser dans le ridicule que de prétendre que rien d'autre que de nouveaux et plus durs sacrifices écherront aux Danois pour leur insubordination à l'égard des hordes teutonnes et de la doctrine nazie. Les troubles qui agitent aujourd'hui le Danemark ne sont en somme qu'une manifestation de la haine sourde qu'engendré Hitler et ses comparses. Tôt ou tard, cette haine éclatera ouvertement; ce sera comme une explosion terrible qui secouera pour le faire s'écrouler à jamais, un régime dont l'inspiration ne peut être retracée qu'au royaume des ténés. Cette explosion se produira lorsque l'heure de la libération aura sonné. D'ici là le mécontentement — il serait mieux de répéter la haine — étendra ses tentacules dans les Pays-Bas, en Norvège, en France, en Belgique, partout! Le récent soulèvement des Danois fait jaillir l'étincelle qui causera l'incendie de l'Europe dans son entier et que nulle Gestapo ne pourra éteindre.

Les peuples de l'Europe occupée sont décidés à accorder aux forces alliées tout l'appui possible lorsque celles-ci s'avanceront vers eux pour les secourir et leur regagner la liberté. En attendant, que les dictateurs ambitieux, les usurpateurs abjects et les persécuteurs par nature, se souviennent que quiconque sème le vent récolte la tempête.

L. F.

ainsi que nous le disions la semaine dernière, le 5 août, date dont nous priions nos lecteurs de prendre note.

Consummatum est! Oui, tout est bien consommé! depuis le 5 août dernier. Le Bloc Popu et l'Union Nationale ont fait la paix. Tous deux ont cessé de s'eng. unir leur pour s'en prendre uniquement au parti libéral. Ceux-là qui pourraient en douter n'ont qu'à écouter leurs lecteurs de causeries radiophoniques hebdomadaires. On ne saurait, toutefois, hélas! contenter tout le monde et son père. Comme question de fait, le Dr Pierre Gauthier, futur ex-député de Portneuf aux Communes, ne se cache pas pour en dire son mécontentement. Le Bloc Popu arrivant au pouvoir à Québec, aux prochaines élections, après avoir vaincu et le parti libéral et l'Union nationale, n'avait-il pas été entendu à l'avance qu'à titre de médecin il devait hériter du portefeuille de ministre de la santé et du bien-être public?...

"Le pessimisme, le dénigrement, on pourrait presque dire le défaitisme, sont une maladie de notre temps," écrivait un jour un grand patriote français, André Tardieu. L'ancien premier ministre de France songeait-il alors aux partisans du Bloc Populaire Canadien en même temps qu'au Front Populaire Français?...

Le forgeron L'Épicière tape de la main sur l'épaule de son ami et le calme en disant: — "Prenez sus vous l'père Joseph. Y faut ben mourir, mais vous n'avez pas à vous plaindre avec vos dix garçons qui fourgaillent, comme vous l'dites, dans tout l'nord du comté de Terrebonne..."

Il me semble que je reviens d'un beau pèlerinage, à mon retour au bureau. Et j'admire un moment la Voie Lactée, qui elle aussi, "fourgaillie" le nébuleux avec sa beauté de lourde chevelure blonde.

Adolphe NANTEL

CHANTS LAURENTIENS

Un dialogue

Le soleil se couche inquiet dans la grande baie du lac Clair. Deux cornes fulgurantes s'allongent jusqu'au zénith. Elles lui semblent lourdes et je n'ose l'envisager... Image quasi humaine!

C'est le moment de visiter mon vieil oncle Joseph Laurence, (du côté des femmes), et Almanzar L'Épicière. Je retrouve mon forgeron, et mon équerreur assis sur une vieille chalupe renversée, près du lac, à l'extrémité du jardin, et s'amusant à jeter de la viande aux poissons. L'Épicière, toujours retors, a volé une épaisse tranche d'original au cuisinier, qui a failli assommer un matou goutteux qu'il croyait l'auteur du larcin. Combien paient pour les autres dans notre civilisation de justice...

Je me joins au plaisir des vieillards et regarde tomber les minces carrés sanguinolents sur la surface amollie de l'eau. Après avoir flotté un moment, ils s'enfoncent en zigzags capricieux. Leur destin aquatique est vite terminé. Jet vert ou jaune: trou blanc qui avale; plus l'eau se referme sur le calme des profondeurs, Joseph Laurence me pousse du coude et dit: — "Crayez-vous pas, commis, qu'les poissons, même les carpes, c'est pas mal com' les femmes, les créatures, comme on dit dans la grande ville chez ceux qui parlent ben... La viande qu'on leur jette c'est le coeur des hommes et le rien qui reste après la fuite des poissons, c'est ça les femmes que j'dis pour moé..."

Almanzar L'Épicière proteste: — "Le père Joseph, vous avez un brin tort. Y a femme et femme. Nos moitiées, nos mères, nos filles, c'est pas comme ça. C'est bon pour les Etats et la ville c'te parabole-là..."

Joseph Laurence se gratte le ventre avec une ardeur d'étréille, jette un regard furieux à la guêpe qui vient de le piquer et reprend le fil de sa pensée:

— "Vous avez quasiment raison l'marichal. Ça m'fait penser à ma vieille mère. Elle avait pas peur de l'ouvrage. Dans les friches c'était toujours elle qu'avait le gros bout pour lever les billochons avec mon pauvre père qu'est mort, Nicolas. Et pis j'ai vu ma mère, comme je vous vois, une vieille du jour de l'An, qui lavait son plancher avant le coup de minuit. Quand elle a fini a prend sa cuvette, un baril coupé en deux, le lève comme une plume et sort dehors pour vider son eau. Elle était nu-pieds sur la neige; oui nu-pieds, que j'vous dis. Crayez-vous pas, ça rirait d'vouare les bras d'soie d'à c'te heure? et les pelletteries sur le cou des filles dans l'mois d'juillet et rien sur l'dos en janvier. Entre vous pis moé et not' jeune commis, c'est-y bête de pas s'mettre du linge sur l'devant et s'faire têter les épaules par un foutreau ou ben un n'ard? Je r'viens à ma mère. Y fallait la voir carder, filer. Pas ane dans tout l'rang pour la battre au métier. Les beaux tapis crochetés, les belles catalogues sur l'plancher d'not' chambre dans l'grenier. Des arscenciel en mottons, que j'vous dis. Et par-dessus l'marché, quand elle avait rien à faire c'te pauvre vieille mère taillait des pelles à neige à la hache, ou couteau, en attendant son quinzième morvaillon, pour nous acheter des médailles de la Bon' sainte-Anne, pis des crissifesses, (crucifix), des douceurs..."

L'oncle Joseph mord dans son tabac à chiquer et continue, emballé: — "Y faut que j'en parle jusqu'au bout de ma mère. Elle avait pas peur de nous nourrir allez. Moé qui vous parle j'ai été sevré à quatre ans; oui à quatre ans. Quand j'étais tanné de jouer dehors dans les framboisiers, j'courais à la cambuse et j'buvais, comme ça et ma mère après avoir relevé son bras continuait à filer sa laine. Assi y a pas un seul morvaillon dans not' famille et l'curé Labelle disait vrai quand dans une visite à Joliette que des femmes comme Arthémise, c'était le nom de ma mère, c'était aussi bon qu'un chemin de fer pour la colonisation du Nord. C'est pas l'chocolat, pis l'thè de cinq heures, pis l'bridge, pis la danse qu'a ouvert les Laurentides à la colonisation. Nous autres, les Laurence, on a du vrai sang de Canayen dans les veines..."

Le vieillard donne un coup de poing sur la chalupe et termine en rugissant, presque fâché: — "Pourquoi qu'on vieillit? pourquoi qu'on meurt? Y a encore d'belles terres à défricher, à fourgailler avec la charrue et qui vous orient: "V'nez".

Gerbes de lois progressives

Les allocations familiales

Le vingt-neuvième chapitre du Statut de Québec de 1943 est intitulé "Loi concernant le paiement d'allocations familiales en vertu de conventions collectives du travail" et son auteur est l'honorable Edgar Rochette, ministre du travail.

Le problème de l'assistance aux familles nombreuses est à l'étude depuis treize ans dans la province de Québec.

En 1930, le gouvernement libéral de l'honorable monsieur Taschereau nomma une Commission des Assurances sociales qui fit, durant trois années, une enquête complète sur tous les problèmes sociaux et en particulier sur les allocations familiales.

Dans son rapport, publié en 1933, la Commission fut unanime à se déclarer opposée à cette grande innovation. Elle donnait pour raisons, entre autres : la crise économique ; la crainte du dépeuplement de nos campagnes qui pourrait être accentuée si le régime des allocations était confiné aux industries.

Les années ont passé. La guerre est venue. On a commencé à faire des plans pour l'après-guerre.

Les allocations familiales ont été jugées nécessaires par les économistes et les sociologues.

Le gouvernement Godbout, marchant toujours dans la voie du progrès mais avec prudence, a décidé de confier l'étude du problème au Conseil Supérieur du Travail, composé, nous l'avons dit, de chefs d'industries, de chefs ouvriers, d'économistes et de sociologues.

Le choix des membres du Conseil supérieur a été très judicieux. Ces messieurs se sont mis à l'oeuvre. Ils ont apporté à l'étude du problème une attention soutenue.

Le Conseil Supérieur du Travail a fait un rapport — un rapport unanime — en faveur du principe des allocations familiales.

Il y a des passages de ce rapport qu'il faut citer textuellement, comme celui-ci :

"L'allocation familiale ne doit pas être considérée comme un salaire mais comme la rémunération d'un service rendu à la société ; c'est une reconnaissance envers le père de famille qui donne à la nation et à l'industrie des consommateurs, des producteurs et le capital humain".

Citons un autre passage du rapport : "La famille, principale cellule de la société, doit être protégée ; la famille nombreuse ne doit pas être dans un état d'infériorité par rapport aux industries extra provinciales".

Or, ce dernier passage se trouve dans le rapport de la Commission des Assurances Sociales de 1933.

Le Conseil Supérieur du Travail y répond en 1943 disant :

"Le seul moyen d'aider les familles nombreuses et de leur procurer un niveau de vie égal à celui des familles ordinaires est l'introduction des allocations familiales".

Après avoir reconnu le principe, le Conseil Supérieur du Travail recommanda comme point de départ l'institution d'allocations familiales par la loi de la Convention collective.

"L'allocation familiale, dit le Conseil Supérieur dans sa recommandation, suppose une caisse de compensation qui a pour but de répartir les charges de l'allocation sur l'ensemble d'une industrie ou d'une nation. Sans la caisse de compensation, les manufacturiers qui emploient un plus grand nombre de pères de familles seraient tenus de payer davantage. La conséquence serait que l'allocation familiale, au lieu d'aider le père de nombreux enfants, aurait pour effet de le faire congédier et de faire embaucher à la place un homme non marié ou un homme marié sans enfants.

"Or, conclut le Conseil Supérieur, le comité paritaire, formé pour la mise en application des décrets, constitue une corporation toute organisée, capable de faire fonctionner, sans beaucoup de frais, la caisse de compensation, soit la perception des montants dus et la distribution aux familles nombreuses".

C'est à tort qu'en certains quartiers on reproche parfois à l'honorable monsieur Godbout de faire voter par le Parlement provincial des lois fascistes ou des lois socialistes.

"Nos lois ne sont pas socialistes mais sociales", disait un jour le premier ministre à la Chambre.

Toute la politique de son gouvernement est résumée dans ces mots. Que l'on dise que le gouvernement s'inspire de ce qu'il peut y avoir de bon à l'extrême-droite ou à l'extrême-gauche, peu importe.

L'honorable monsieur Godbout marche dans la voie du progrès, avec prudence, avec sagesse. C'est pourquoi il mérite la confiance de la province.

La France, maître-d'oeuvre de la chrétienté

par H. LE MAITRE

Il y a deux mille ans la France s'appela la Gaule; c'était déjà "la personne" que nous aimons aujourd'hui. Comme l'enfant au berceau, elle possédait les facultés de son âme que sa croissance normale allait révéler. C'était tout d'abord l'atavisme celtique de la spiritualité. César parcourant la Gaule en tous sens constate qu'elle est "la plus complète image du monde celtique". Ce monde celtique de la préhistoire qui occupait le territoire de la France avant la guerre de Troie, allait de la Baltique à la Méditerranée, de l'Atlantique à la mer Noire. Pour C. Jullian les Celtes de l'Europe formaient alors une "communauté" dont le lien était surtout spirituel, le druidisme. En l'absence d'une administration centralisée, seuls les druides, "à la fois prêtres, savants, éducateurs de la jeunesse et du peuple, juges et conseillers sociaux", assuraient dans la diversité des tribus une unité d'esprit, de culture.

Malgré les dévastations romaines on a réussi à reconstituer les grands principes de l'ordre druidique. "Société et civilisation celtiques furent réglées en tous leurs aspects sur une tradition métaphysique considérée comme issue d'une révélation primitive et dont la conservation constituait la fonction primordiale des druides". Les Celtes voulaient avant tout favoriser chez l'individu, "l'accomplissement de sa vocation spirituelle et morale selon les lois de l'harmonie universelle". Par ce souci de la personnalité humaine, de la liberté de l'esprit et de la conscience, "ils ont été en Europe les porteurs du flambeau". Lallement, s'appuyant sur le livre de H. Hubert, *Les Celtes depuis l'époque de la Tène et la civilisation celtique* (P. 1932) résume ainsi leur génie : "primauté du spirituel informant concrètement toute la civilisation à partir d'un effort pour penser la vérité dans l'absolu, organisation sociale réglée sur les lois mystiques de l'ordre universel et réalistement ordonnée aux lois naturelles, organisation politique fondée sur l'adhésion à la charte spirituelle du vrai et libre développement des particularismes dans l'unité de cette référence, souci primordial de l'accomplissement de l'homme et sens intégral de l'universel, tels apparaissent les traits typiques du génie celtique, âme de l'Europe préhistorique, dont la plus complète incarnation se fit dans le berceau de la France que fut la Gaule de Vercingétorix".

Cette Gaule dans ses frontières naturelles était une grande famille; ses fils se réclamaient d'un passé commun, glorieux, que chantaient leurs poètes en ravivant les espérances. En effet, bien avant César, les

Gaulois avaient pris contact avec la Grèce et mérité le surnom de "philhellènes". L'humanisme gréco-latin s'ente sur le vieux tronc celtique autochtone et s'y nourrit de la sève de cet humanisme plus intégral que commandait chez les disciples des druides la référence essentielle à l'âme immortelle. Hélas la colonisation nivéleuse des Romains étouffa momentanément cette plante; mais leur héliénisme abâtardi aboutit au chaos, tandis que leur empire s'effondrait décomposé: la civilisation occidentale était à refaire sur des ruines matérielles, intellectuelles et sociales.

Cependant, ayant Lyon pour capitale, c'est-à-dire "coeur et tête", la Gaule était restée la patrie gauloise de l'Empire. Au temps des invasions barbares, elle garda l'apparence d'une puissance morale: expression géographique, elle aspirait à l'unité politique que l'esprit allait lui donner. Seul le christianisme offrait alors l'ensemble de principes cohérents, capable de développer un ordre nouveau. Parce que la révélation chrétienne s'accordait bien aux survivances ataviques des Celtes, la Gaule fut de suite la terre où souffla l'esprit: grâce à la clairvoyance de l'épiscopat gaulois, "la vieille arche celtique" devint par le baptême de Clovis, à Noël 496, "berceau de la France aînée de l'Eglise".

Ce sacre de Clovis prend un sens capital dans notre histoire et en Europe. Saint Rémi y aurait déclaré "que le royaume de France était prédestiné par Dieu à la défense de la véritable Eglise du Christ" et annoncé son extraordinaire grandeur et sa durée "jusqu'à la fin des temps". "Quand la Providence, dira plus tard Lamartine, veut qu'une idée embrase le monde, elle l'allume dans le coeur d'un Français." Ce fut vrai dès ce baptême: l'histoire nous montre que la conversion de l'Europe fut en grande partie la suite de l'adhésion officielle de la France au christianisme. Le couronnement de Charlemagne, successeur légitime de Clovis souligne, en l'an 800, cette vérité, comme aussi la volonté d'une organisation universelle selon les principes chrétiens.

Avant d'instaurer par décrets capitulaires cette civilisation nouvelle, le grand Empereur s'efforce d'obtenir l'unité des esprits. Il provoque la renaissance carolingienne par le sauvetage organisé des restes de la littérature gréco-latine, l'unification des écritures et la protection des écoles. La fameuse Ecole du Palais est le "couronnement de tout un réseau d'écoles paroissiales, cathédrales, abbatiales, où les humanités et les arts libéraux sont enseignés aux côtés de la théologie". Afin de don-

ner l'exemple à ses collaborateurs et enseigner la nécessité pour l'oeuvre politique et sociale d'un plan et de desseins universels, l'Empereur s'assoit lui-même sur les bancs de ce centre du goût et de la culture. Les élites ainsi formées vont préparer l'essor des siècles suivants. Le type humain de cette époque c'est le "preux franc", "paladin pétri de fier honneur gaulois et de rude idéal chrétien" que symbolise, à travers les chansons de geste et toute notre histoire, le preux Roland, ce comte de la marche de Bretagne promu pair de France et resté depuis le Xe siècle le modèle du guerrier chrétien pour l'Europe entière.

C'est en effet l'Europe chrétienne que Charlemagne ébauchait par le livre et par l'épée.

"Je voudrais bien me reposer en France", pensait Charles après Roncevaux. — Tu ne le peux pas, lui dit Dieu, car il y a de nobles affaires à conduire très loin en Orient."

Pour cette oeuvre d'intérêt commun l'Empereur utilise les hommes d'élite de toutes les contrées. On sait le rôle important joué par "les moines scots, héritiers des druides", dont l'un, Alcuin, fut conseiller de l'empereur et directeur de l'Ecole du Palais. Le résultat, c'est que Charlemagne édifia un empire d'esprit celtique, admettant la primauté du spirituel et le respect de la personne, avec son réseau d'abbayes, ses clercs maîtres d'école et ses missi dominici.

Nous ne pouvons que souscrire à la conclusion de M. Lallement: "D'inspiration chrétienne, de conception celtique, de réalisation franque, l'empire de Charlemagne, continuant dans la veine gauloise le vieux royaume mérovingien qui avait reçu la promesse de Reims, fut la première manifestation de la mission de la France en Europe".

(Bulletin des Etudes françaises)

Mme E. Lapointe

La mort de Mme Ernest Lapointe sera accueillie par des regrets universels. Même ceux qui n'ont jamais approché cette femme qui fut la fidèle compagne du grand Canadien dont la perte n'a jamais été plus sensible que de nos jours où ses conseils seraient si précieux, auront tout de suite l'impression qu'avec la disparition de Mme Lapointe, la brisure de notre époque avec un passé tout récent est encore plus complète.

Le public est souvent oublieux du rôle que joue l'épouse auprès de ses hommes d'Etat. Combien d'hommes sont soutenus dans les traverses, les déboires et les découragements de la politique par une femme de bon conseil qui exerce auprès d'eux la fonction de conscience vigilante et d'inspiration de courage désintéressé ?

Mme Lapointe avait cette tranquille égalité d'humeur qui accepte d'un même regard les joies aussi bien que les traverses, et qui toujours choisit pour elle et pour les siens la ligne droite du chrétien.

Ernest Lapointe et sa femme étaient étroitement unis. La mort les unit aujourd'hui, à moins de deux ans d'intervalle, comme ils l'étaient dans la vie. Penchés sur cette tombe commune où ce que Dieu avait uni sur terre se trouve réuni pour l'éternité, ayons pour tous deux une pieuse pensée. Et offrons aussi, dans une même pensée, nos profondes condoléances à la famille, notamment au vaillant capitaine Hugues Lapointe, qui fait son devoir outre-mer, et à sa soeur, Mme Roger Oulmet, née Odette Lapointe.

Gros travail pour M. King

On s'attend maintenant que la vie politique d'Ottawa, plus ou moins interrompue ou désorganisée par la conférence de Québec, reprenne bientôt un cours plus normal. Le premier ministre s'est reposé en son domicile de Kingsmere, en fin de semaine. M. Churchill est censé rencontrer le président Roosevelt à Washington cette semaine.

Une fois ses entretiens avec M. Churchill terminés, M. King retrouvera ses collègues à Ottawa et les séances du cabinet fédéral du cabinet de guerre reprendront plus régulièrement. Il y a deux questions principales sur l'agenda, en plus des sujets confidentiels et des questions découlant de la conférence de Québec : la préparation de la campagne d'automne de l'Empire de la Victoire et la politique du travail à formuler.

La question du travail est évidemment celle du travail. Des difficultés ont surgi au sein du conseil national du travail en temps de guerre, l'un des commissaires, M. J.-L. Cohen, refusant de collaborer avec ses collègues, et même de démissionner, tant que le gouvernement n'aura pas formulé une politique plus précise sur les questions ouvrières. D'autre part, il y a le rapport du conseil consultatif à l'enquête nationale qu'il a poursuivie sur les conditions du travail ; ce rapport, probablement prêt à l'heure actuelle, doit être soumis au ministre du travail, l'honorable Humphrey Mitchell, et au cabinet. Dans l'intérêt du public, c'est la question principale sur l'agenda du cabinet fédéral.

Ottawa, le 3 septembre 1943.



À PARTIR DU 2 SEPTEMBRE CONFITURES et PRODUITS SIMILAIRES SONT RATIONNÉS PAR COUPONS

Les produits visés sont: confitures, gelées, marmelade, miel liquide, miel en rayon, beurre de miel, sirop d'érable, beurre d'érable, sucre d'érable, mélasse, sirop de maïs, sirop de canne à sucre ou tout autre sirop de table, beurre de pomme ou fruits en conserve.

À partir du jeudi 2 septembre 1943, il est illégal pour un consommateur d'acheter n'importe lequel des produits sus-mentionnés, excepté sur remise de coupons valables de rationnement.

Les coupons "D" du carnet de rationnement No 3 seront employés à cet usage. Le coupon "D-1" sera valable le 2 septembre. À partir du 16 septembre, deux coupons seront valables toutes les quatre semaines.

Ces denrées sont rationnées afin d'assurer la répartition équitable des approvisionnements disponibles. Les personnes qui n'utiliseront pas leurs coupons à l'achat de ces produits pourront s'en servir pour obtenir du sucre en plus de la ration courante et de la quantité allouée pour la mise en conserve.

UN COUPON "D" N'EST VALABLE

- que pour
- 6 oz de confitures, gelées, marmelade, miel liquide, beurre de pomme, beurre d'érable ou beurre de miel
 - ou
 - 1/2 lb net de sucre d'érable ou miel en rayon
 - ou
 - 10 oz de mélasse ou sirop d'érable
 - ou
 - 12 oz de sirop de maïs, sirop de canne à sucre ou tout autre sirop de table
 - ou
 - 10 oz de fruits en conserve
 - ou
 - 1/2 lb net de sucre

Quand vous achèterez ces produits dans des récipients, il ne vous sera pas toujours possible d'obtenir la valeur exacte de vos coupons.

EXEMPLE : Si vous achetez des pots de confitures:

Un coupon "D" est valable pour un pot de 4, 5 ou 6 oz ou deux pots de 3 oz.

Deux coupons "D" sont valables pour un pot de 7, 8, 9, 10, 11 ou 12 oz, ou deux pots de 5 oz, ou deux pots de 6 oz, ou trois pots de 4 oz.

ou n'importe quel autre nombre de pots pourvu que le poids n'exécède pas la valeur totale des coupons.

FOURNISSEURS :—Détenteurs de quotas, consommateurs industriels et fournisseurs obtiendront tous renseignements utiles au sujet de ce rationnement, dont l'application est identique à celle du sucre, en s'adressant au Bureau de rationnement le plus proche.

SERVICE DU RATIONNEMENT

LA COMMISSION DES PRIX ET DU COMMERCE EN TEMPS DE GUERRE

CG19-F



"POUR SÛR QUE JE VAIS ACHETER DES GOODYEAR"

Un récent tour d'horizon indépendant chez les automobilistes, dans tout le Canada, fait voir que plus de la moitié préfèrent les pneus Goodyear.

Maintenant que les automobilistes se sont trouvés dans l'obligation d'extraire jusqu'au dernier mille possible de leurs pneus, ils constatent d'eux-mêmes tout le millage additionnel et toutes les "qualités durables" dont les pneus Goodyear sont dotés.

Il a toujours été vrai, évidemment, que les Goodyear pouvaient donner plus de millage et de service. C'est vrai parce que Goodyear a toujours réalisé un supplément de résistance, de qualité et de valeur dans ses pneus.

Ce sera encore le cas quand vous pourrez acheter vos pro-

chains pneus Goodyear. Les nouveaux pneus Goodyear ne seront peut-être pas disponibles avant longtemps... peut-être pas avant la fin de la guerre... mais vous pouvez avoir l'assurance qu'ils seront encore les pneus de "premier choix" au Canada.

Voici le VOTE DE PRÉFÉRENCE!

GOODYEAR	50.2%
Second pneu	17.2%
Troisième pneu	8.5%
Quatrième pneu	8.2%
Cinquième pneu	5.4%
Sixième pneu	4.5%
Tous les autres	5.7%

Canadian Facts Reg'd, un organisme de recherche nationale et impartiale, a compilé les faits énoncés dans cette annonce à la suite d'une récente étude sur la "popularité des pneus".

En marchand la disponibilité de pneus neufs, le marchand Goodyear de votre voisinage peut maintenir vos pneus actuels "en usage". Voyez-le régulièrement.

H58DF



Il y a trois facteurs dans l'éducation: les parents, le maître et l'enfant

Il ne suffit pas que les parents conduisent leurs enfants au collège, au convent ou à l'école publique, pour que leur éducation soit complète et assurée. Là ne finit pas leur responsabilité. L'éducation exige trois facteurs inséparables, à savoir: les parents, les maîtres et les enfants.

M. C.-E. Cantin aura un bureau à Montréal

M. Léon Casgrain le nomme assistant-procureur général suppléant — Fonction nouvelle créée pour répondre à la croissance des affaires dans la métropole.

M. Charles-Edouard Cantin, c.r., conseiller judiciaire au département du procureur général, vient d'être nommé assistant-procureur général suppléant, avec bureau à Montréal.

C'est une fonction nouvelle créée par M. Léon Casgrain. Elle est nécessaire par l'augmentation croissante des affaires judiciaires à Montréal et elle était réclamée avec insistance par les avocats de la métropole.

M. Cantin occupera donc une fonction analogue à celle de M. Paul Frenette, qui était déjà assistant-procureur général suppléant. Celui-ci continuera à avoir son bureau au Parlement.

M. Charles-Edouard Cantin est très avantageusement connu dans les milieux judiciaires. Il a exercé sa profession, pendant plusieurs années à Québec, avant d'entrer au département du procureur général comme conseiller juridique.

M. Léon Casgrain annonce également la nomination de M. Paul DeBellefeuille au poste de directeur de la police des liqueurs pour la ville et la région de Montréal.

Congrès provincial des Chambres de Commerce cadettes

Le huitième congrès provincial de la Fédération des Chambres de Commerce des Jeunes de la province de Québec aura lieu les 20 et 21 septembre 1943, à Sorel, petite ville prospère dont les immenses usines attirent aujourd'hui l'attention du monde entier.

Vu l'importance qu'a prise Sorel depuis 1939, la Fédération ne pouvait mieux choisir comme siège de son prochain congrès provincial. En effet, avantageusement située au confluent du Richelieu et du majestueux Saint-Laurent, Sorel est devenue l'enfant choyé de la province; par son développement économique de plus en plus prospère elle suscite chez nos jeunes l'espoir en l'avenir. Son commerce y est florissant et est dû, non pas au capital étranger, qui fit la prospérité de la majorité de ses villes-sœurs, mais à la clairvoyance et à la générosité de Canadiens-français de chez nous qui font particulièrement honneur à leur race. Ses deux principales industries: Marine Industries Limited et Sorel Industries Limited sont avantageusement connues des pays d'Europe et d'Amérique.

Les membres du Comité local d'organisation du congrès se sont depuis plusieurs mois déjà mis à la tâche, et ils prévoient un succès sans précédent dans les annales de la Fédération. Ce comité, choisi parmi les membres de la Chambre de Commerce des Jeunes de Sorel, se compose comme suit:

Léo Charlebois, organisateur général; Euclide Beauséjour, secrétaire; Léopold Beaudry, finances; Gilles Beauchesne, enregistrement; Léon Forget, logement; Jean Guibault, divertissements; Roland M. Beaudry, impressions; Robert Blouin, publicité; Jean Champoux, transport; Paul Robert, programme pour dames; Jean-Paul Rouleau, séances d'étude; Roger McGinnis, visites industrielles; Henri Olivier, Laurent Girouard, réception.

Comme Sorel regorgeait déjà d'ouvriers employés à ses usines de guerre, le premier problème auquel le comité eut à faire face fut celui du logement. Le problème fut résolu par l'obtention du luxueux vapeur "Québec" de la Canada Steamship Lines, lequel transportera la majorité des congressistes de Montréal à Sorel et leur servira d'hôtel pendant les deux jours que durera le congrès. Le premier soir du congrès on tiendra sur ce même bateau une excursion sur le fleuve au clair de lune.

Les membres de toutes les Chambres faisant partie de la Fédération, sises aux quatre coins de la province, sont invités au congrès, accompagnés de leurs épouses et de leurs amis. Il va sans dire que nous réservons aux dames un chaleureux accueil. Nous conseillons à tous de remplir au plus tôt la formule d'inscription au congrès, et de la faire parvenir aussitôt au Secrétaire du Comité local d'organisation. De toute façon il faudra que toute inscription soit faite au plus tard au début de septembre.

Le comité de publicité, pour sa part tiendra les membres et leurs amis au courant du programme et de tous les détails du congrès. Qu'on se le dise, "Soignons à bord".

A propos de rationnement

On sait que la Commission des prix et du commerce a suspendu toutes les ventes ou les livraisons aux consommateurs de miel, confitures, gelées et marmelades, jusqu'à l'ouverture des magasins hier, 2 septembre. Passé cette date, ces marchandises seront rationnées. Nous avons reçu des lettres de nos lecteurs, se plaignant d'une telle mesure "qui vient s'ajouter aux autres vexations".

Ces gens ont tort de se plaindre. En réalité, le rationnement nous protège. De tous les pays belligérants, c'est le Canada qui a été le dernier pays en guerre à tomber sous la loi inéluctable du rationnement.

C'est une situation enviable à bien des égards et qui en dit long sur la puissance économique réelle du Canada, sur son importance comme producteur de matières premières, particulièrement de produits alimentaires. Il peut manquer bien des choses au point de vue industriel, mais avec quelques soins on peut être sûr de ne jamais mourir de faim au pays. Et cela, même si l'on doit un jour ravitailler les contrées libérées.

Cependant, une loi inéluctable s'applique au Canada aussi bien qu'à un autre pays. Le rationnement s'imposait.

Tout d'abord, il fallait éviter le gaspillage auquel le temps de paix et l'abondance nous avaient habitués. On ne peut pas, en temps de guerre, avec des besoins démultipliés marcher sur le pied du temps de paix. Il fallait aussi faire des réserves. Il fallait passer par une crise due aux ravages de la guerre sous-marine.

Actuellement, les gaspillages sont supprimés, la guerre sous-marine perd du terrain, mais il faut constituer des réserves. Il faut surtout, vu l'économie de guerre et les hauts salaires, réglementer la distribution des vivres, surtout des vivres rares. C'est le seul moyen d'assurer la plus élémentaire justice: le ravitaillement pour tous.

On a découvert que le rationnement est, en fin de compte, le système le plus juste pour que chacun ait à manger, et en quantité suffisante. Il ne faut pas oublier que le développement énorme de la main-d'œuvre dans les usines de guerre signifie une alimentation plus considérable du fait de l'augmentation des ressources financières du public. Il faut aussi se rappeler que l'industrie nouvelle a provoqué des mouvements importants dans la population et que des milliers de gens qui vivaient à la campagne sont maintenant à la ville. Il faut donc pourvoir aux besoins de tous. Le meilleur système était et reste le rationnement juste.

Les inégalités dues à la fortune sont ainsi redressées.

Le système du rationnement des denrées rares permet d'éviter les crises. En même temps la consommation libre de produits faciles à produire permet de compenser les restrictions. La simplicité de la méthode adoptée au Canada permet d'obtenir une efficacité remarquable. On rationne la quantité, non pas en se basant sur la valeur d'achat, ce qui permettrait toutes sortes d'irrégularités et donnerait lieu à des abus criants, mais en fixant un chiffre moyen, qui du reste est parfaitement acceptable.

Le système est tellement acceptable qu'il a été unanimement accepté et qu'il fonctionne parfaitement. En résumé on peut dire que le rationnement, et comme principe et comme pratique, a été un des gros succès intérieurs de cette guerre.

Rions...!

Une critique éminent — ne le sont-ils pas tous, d'ailleurs? — reçoit la visite d'un petit bonhomme de lettres comme il y en a tant, sur le pavé de la capitale.

— Je viens, lui dit ce dernier, soumettre à votre approbation, une pièce de vers que je crois assez réussie; j'ai beaucoup étudié Alfred de Musset, et chose curieuse, comme lui, je ne puis écrire que sous l'empire de la surexcitation de l'alcool.

Le critique prend le manuscrit, le lit, puis avec un sourire d'une affabilité exquise:

— Croyez-moi, mon jeune ami, ne buvez plus.

Un surplus de \$870.000 pour notre province

En outre il a été payé au fonds d'amortissement \$7.130.000.

Le surplus global du dernier exercice financier de la province a été de \$870.000 et la dette a été diminuée de \$7.130.000. Voilà ce qu'a déclaré, le premier ministre dans une entrevue accordée aux courriéristes parlementaires.

"En rapport avec les chiffres définitifs de l'exercice clos le 31 mars 1943, dit-il, il est intéressant de signaler qu'une fois de plus s'est terminée une année financière pendant laquelle la province de Québec a adapté à ses moyens son train de vie. La province a de nouveau atteint le résultat si éminemment souhaitable de gérer ses affaires dans les limites d'un budget équilibré.

"Comme les chiffres le démontrent, d'après le paiement de toutes les dépenses, tant ordinaires que de capital, l'exercice accuse un excédent global de \$70.000. Cet excédent équivaut à environ 1 pour cent du budget.

"La marge est très étroite mais elle est du bon côté.

"La politique, saine mais difficile de réalisation, qu'a suivie le gouvernement ne manquera pas d'avoir d'heureuse répercussion sur le crédit de la province, et facilitera les opérations qui devront être effectuées dans les années difficiles que nous avons en perspective.

"Dans les dépenses de l'exercice sont compris les versements aux fonds d'amortissement de la province pour le rachat de la dette en cours. Pendant l'année en question, \$7.130.000 ont été affectés à cet objet.

Obligations assumées

"En ce qui concerne l'état de la dette publique, il convient de signaler que plusieurs postes qui étaient antérieurement classés sous la rubrique de dettes indirectes sont maintenant considérés des obligations directes de la province. Ces postes visent les débiteurs d'écoles techniques et professionnelles s'élevant, en chiffres ronds, à \$2.000.000, la prise en charge des billets de la corporation du pont du lac Saint-Louis, s'élevant à environ \$3.000.000 ainsi que le transfert, à la rubrique des obligations directes de la province, des emprunts effectués il y a quelques années pour le bénéfice des Messieurs de Saint-Sulpice et s'élevant à \$4.000.000. Comme dans ce cas-ci les avances consenties par les banques reposaient sur le crédit de la province, on a pensé qu'il convenait d'émettre un bon du Trésor spécial; une économie d'intérêt de un et quart pour cent a ainsi été réalisée dans le cas de Saint-Sulpice.

Convention entre Québec et Ottawa

Québec pourra augmenter les pensions aux vieillards et aux aveugles.

L'honorable Edgar Rochette, ministre du travail et des mines, de qui relève la Commission des pensions de vieillesse et des pensions aux aveugles, vient d'être autorisé par le lieutenant-gouverneur en conseil à signer, au nom du gouvernement provincial, une convention avec le gouvernement du Canada.

Aux termes de cette convention, le gouvernement de la province de Québec pourra augmenter les pensions aux vieillards et les pensions aux aveugles, conformément aux modifications qui ont été apportées, le 10 août 1943, à la loi fédérale des pensions de vieillesse par un arrêté ministériel approuvé par le gouvernement général en conseil.

Immédiatement après avoir signé ce document, l'honorable M. Rochette l'a transmis pour fin de signature au ministre fédéral des finances.

L'honorable M. Rochette fera bientôt une déclaration à la presse afin de préciser à quelle date exactement les modifications qui ont été apportées à la loi fédérale des pensions de vieillesse et des pensions aux aveugles seront mises en vigueur dans cette province.

Le ministre profitera de cette occasion pour faire connaître au public certains détails supplémentaires relatifs à ces modifications.

À la Conférence de Québec

Le rôle du Canada

La Conférence de Québec a été principalement une conférence anglo-américaine, dans laquelle le Canada n'a joué qu'un rôle de second plan, en ce qui concerne la direction de la stratégie. Les entretiens se sont terminés par une déclaration conjointe du président des Etats-Unis et du premier ministre de Grande-Bretagne, déclaration qui ne mentionne le Canada que pour marquer l'hospitalité qu'il a accordée à la conférence; il n'y est pas dit que notre pays partage avec les Etats-Unis et la Grande-Bretagne la responsabilité des décisions militaires et politiques qui orientent la conduite de la guerre.

Nous sommes donc ici devant un fait: la conférence de Québec, bien qu'elle se soit tenue au Canada, a été, comme les précédentes, une conférence où la Grande-Bretagne et les Etats-Unis n'ont partagé avec aucune autre des nations alliées la responsabilité de la stratégie générale. On verra probablement accueillie de deux façons, au Canada, cette démonstration du rôle que joue (ou plutôt que ne joue pas) notre pays dans les hautes sphères politiques et militaires de la guerre. Il y aura d'une part un accès de bouderie amère dans des milieux où l'on fait profession de vouloir avant tout le Canada devenir une grande nation. Mais ces milieux sont aussi ceux qui affichent le moins de ferveur à l'égard de notre participation à la guerre. La logique voudrait, semble-t-il, que les revendications y soient atténuées.

D'une façon générale, l'opinion canadienne comprendra que le Canada, en dépit de sa contribution à la guerre, ne pouvait prétendre à un rôle plus actif que celui qu'il a joué à la conférence de Québec. Notre pays sort néanmoins de cette conférence avec un prestige grandissant aux yeux des autres peuples qui forment la coalition des Nations Unies. Le rôle d'hôte, dans des circonstances pareilles, n'est pas sans signification et fait à notre pays, dans le commonwealth britannique, une place à part. Pour ceux qui souhaitent voir reconnue de façon singulière par la Grande-Bretagne et par les Etats-Unis la part que prend le Canada à la guerre, la Conférence de Québec a été à l'égard de notre pays un éclatant témoignage dans ce sens.

Les mécontents, en l'occurrence, seront ceux que rien ne peut contenter.

E. LETELLIER de SAINT-JUST

VIVRE COURAGEUSEMENT

Sois apôtre... par ta vie chrétienne. C'est le premier acte. C'est la base de tout: vivre courageusement chrétien. C'est une question de bon sens, mais c'est surtout une question de loyauté.

Devant les camarades d'abord. Ne vas pas croire que pour être bien accepté par ceux qui ne pensent pas comme toi, il faille cacher ta fidélité chrétienne et te donner des airs de libéré.

De deux choses l'une: ou bien ils ignorent que dans le secret tu pratiques en fait ta vie chrétienne, ou bien ils le sauront.

S'ils l'ignorent, ils se diront: si lui-même ne met pas sa foi en pratique, c'est qu'elle est impraticable ou c'est qu'elle n'en vaut pas la peine.

S'ils le savent, ce sera pire; ils se diront: s'il se cache et s'il a honte, ou bien c'est qu'il manque de caractère, ou bien c'est qu'il juge la vie chrétienne une chose honteuse.

Et c'est eux qui auraient raison. Et te voilà bien avancé. Sois sûr que tes camarades intelligents et droits — et ce n'est qu'à ceux-là que tu t'adresses, — n'estimeront ta personne et ta foi que si tu es conséquent avec toi-même, que si tu pratiques résolument ce que tu dis être la vérité, et que si tu en es fier.

Tu auras de la sorte acquis la plus grande autorité qui soit, celle qui entoure les hommes de droiture et de conviction. Ce sont les seuls que l'on prenne au sérieux, les seuls que l'on écoute, les seuls que l'on suive. Tous les autres sont enveloppés de mépris.

Et puis il y a Dieu. Quelle sacrilège comédie que le renier devant ceux-là même que tu veux lui ramener!

Comment veux-tu qu'il t'aide et te bénisse, si tu commences par le trahir publiquement? N'est-ce pas l'évidence?

Aux actes donc! Sois apôtre par la fidélité entière et publique à ta foi. Sans jactance, montre simplement ce que c'est qu'un chrétien.

Par ta fidélité entière et publique aux dogmes, tranquille et sans air de bataille.

Par ta fidélité entière et publique aux commandements, bonnement et sans air de tartufferie.

Par ta fidélité entière et intérieure à la vie de prière intime et de communion où tu puiseras toutes les autres fidélités et en plus l'ardeur communicative de ton apostolat. C'est quand tu auras de Dieu plein le cœur que tu en déborderas pour le donner aux autres. C'est quand tu auras de Dieu plein ta vie qu'elle resplendira des divines séductions qui feront venir à toi les âmes toutes proches qui n'avaient besoin que d'un signe, et les âmes très éloignées et très hostiles qui sans comprendre comment et sans pouvoir résister seront entraînées par la mystérieuse force qui émane de toi.

Venez en aide aux petits enfants de la France libérée!

Le jeudi, 9 septembre, à 8 heures 30 aura lieu, à l'Arse-nal de Saint-Jérôme, une soirée de bienfaisance à laquelle voudront assister tous ceux qui ont à cœur le sort des enfants de France. En effet, les recettes de la soirée sont destinées à l'achat de laines et tissus pour la confection de vêtements pour femmes et enfants. Dès la libération du territoire français, les stocks de vêtements, d'aliments et de produits pharmaceutiques que l'on est actuellement en train, un peu partout, de constituer dans ce but, seront distribués parmi la population.

La soirée du 9 septembre est sous le haut patronage du Lieutenant-Colonel Paul Brosseau, commandant l'Ecole d'Instruction Militaire de Saint-Jérôme, dont la Fanfare exécutera quelques airs patriotiques. Le Choeur Alsace-Lorraine, dirigé par le grand ami de la France, Monsieur Edward Woolley et composé d'élèves de Léo Ellen, artiste bien connu de la scène et de la radio, figurera au programme. Madame Ellen et Monsieur Woolley chanteront également quelques solos.

Le film documentaire "Réurrection", montrant l'invasion allemande en mai 1940 et les Forces Françaises Libres à l'action, sera présenté pour la première fois dans la province de Québec.

Le Lieutenant de Vaisseau Jacques Le Normand, Attaché Naval des Forces Françaises Libres au Canada, prononcera une courte allocution, de même que le Révérend Père André Albert, des Prêtres du Sacré-Coeur, ancien missionnaire en Afrique Equatoriale Française.

Pour assister à cette soirée, il suffira d'être muni d'un petit drapeau tricolore, qui sont en vente au prix de 25c, dans plusieurs endroits de la ville. Ces petits drapeaux de soie constitueront également un joli souvenir de cette soirée de bienfaisance, organisée au profit des enfants français.

HACHÉ GROS POUR LA PIPE OLD CHUM HACHÉ FINE POUR LES CIGARETTES

Ce quelque chose de plus! ... Vous pouvez toujours le repérer. Toutes les femmes savent qu'il faut quelque chose de plus pour qu'une maison soit un "foyer". Le Coca-Cola glacé est quelque chose qu'elle aime ajouter... pour égayer ceux qui forment la partie la plus importante du foyer... les gens qui vivent. Le Coca-Cola se sert avec orgueil. Tout le monde en est enchanté. Sa qualité est toujours la même... son goût est toujours aussi alléchant que la première fois que vous vous en êtes régalez. Demandez le Coca-Cola par son nom ou par l'abréviation amicale de Coke. C'est le produit authentique.

S. DESORMEAUX ENRG. embouteilleur autorisé 242, de Villeneuve Tél. 567

LE TABAC À CIGARETTES British Consols DOUCEUR · QUALITÉ · VALEUR

LA PULPE ET LE PAPIER EN TEMPS DE GUERRE Comment l'industrie de la pulpe et du papier nous aide à servir nos voisins. Une fonction qu'aucune autre industrie ne saurait remplir. 70% DE TOUTS LES JOURNAUX PUBLIÉS DEPUIS L'ALASKA JUSQU'AU CAP HORN SONT IMPRIMÉS SUR DU PAPIER CANADIEN. Le Canada fournit aux nations alliées le papier indispensable au maintien d'une presse libre. Il fournit aussi des pâtes à papier pour les explosifs... du carton pour expédier les obus et les vivres... et du papier pour d'innombrables autres fins de guerre. Les ouvriers de notre industrie accomplissent un travail de guerre dont nous pouvons être fiers. En temps de paix, la plus grande industrie manufacturière du Canada.

Papotages du P'tit Doc

CA ROULE TOUT SEUL!

Un nombre restreint des habitants de la planète tente sans cesse de craquer sa gaine de chair et d'animalité pour ambitionner de parvenir à l'état de pur esprit.

artères, tout chargé des aliments de la cellule. Dans une autre pulsation il suce de toutes les veines du corps le sang dégénéré et lui donne un opère le renouvellement de vie.

involontaire n'agit pas en toute liberté. Il n'est pas le centre de lui-même. En effet chacun des ganglions établit une ligne de communication avec la moëlle épinière.

L'orchestre à cordes jouera ensuite deux mélodies que Gabriel Pierné écrit pour le piano, et qu'il destinait aux enfants.

PETITES ANNONCES
Maison à louer, à vendre, meubles usagés, demande d'emploi, objets perdus, etc., etc.

COIN DES PROFESSIONNELS
FORTIER & PREVOST AVOCATS
160, avenue Parent SAINT-JEROME
Me JOSEPH FORTIER Me HENRI PREVOST
Téléphones : 258 - 201 - 35

Néanmoins, le désir de ne cultiver que la spiritualité et l'intelligence et de n'avoir de rapports qu'indirects avec l'animalité de soi-même ne détruit pas le fait que toute activité intellectuelle, dans le cas de l'homme, se base sur l'existence d'un corps où coule la vie.

Ce système nerveux involontaire, qui nous évite de crouler dans une complexité matérielle, est lui-même complexe. Il consiste en un attroupement de ganglions campés parallèlement à la colonne vertébrale où s'allonge la moëlle épinière, trait d'union entre la chair et son centre de dictée, entre le corps et le cerveau.

Le dimanche, 5 septembre à 10 heures 15 p.m.
L'éminent pianiste français Robert Schmitz sera de nouveau l'hôte de Radio-Canada, le dimanche, 5 septembre, au cours du concert que dirigera Lucio Agostini, à 10 heures 15 du soir.

Le mardi, 7 septembre à 9 heures p.m.
J.-J. Gagnier, qui dirigera le concert du mardi, 7 septembre, à 9 heures du soir, aux postes de Radio-Canada, a inscrit au programme une oeuvre d'un auteur canadien, Berceuse, de Claude Champagne.

TERRE A VENDRE
A Saint-Janvier — deux milles du village, — 85 arpents dont 80 en culture. Chemin gravé — lumière électrique — Aubaine. S'adresser au notaire J.-Marc Vermette, 10 ouest, rue Saint-Jacques, Montréal, ou à Saint-Janvier, co. Terrebonne.

AVOCAT
GASTON GIBEAULT
AVOCAT
de BOURASSA & GIBEAULT
Tél. 60 — 5, rue Préfontaine

Par ailleurs, le coeur bat son train-train de pompe aspirante-fulante pendant toutes les minutes de l'existence. Il tire le sang des veines pulmonaires pour le pousser dans les

Il faut convenir que les fibres nerveuses du système involontaire possèdent la structure des nerfs cérébraux et ne connaissent pas de divergence dans leur physiologie, dans leur fonctionnement. Ceci nous amène à noter qu'il ne peut être élevé de muraille entre le système volontaire et l'involontaire, et qu'ils constituent deux simples aspects d'un même tout. Le système

LES OEUVRES CHOISIES PAR MARIUS BENOIST POUR LE CONCERT DU 4
Le samedi, 4 septembre, à 9 heures p.m.
M. Marius Benoist, compositeur et chef d'orchestre, au concert qu'il dirigera, pour Radio-Canada, le samedi, 4, à 9 heures 30 du soir, fera entendre en premier lieu Sérénade pour Cordes, de Mozart, puis Intermède, d'un opéra d'Henri Février.

LES SERVICES TECHNIQUES DE RADIO-CANADA A LA CONFERENCE DE QUEBEC
Les exigences de l'heure ont amené les techniciens de Radio-Canada à des réalisations qui sortent de l'ordinaire. Ils ont accompli, en effet, de l'avis des spécialistes, de véritables faits d'armes. La nécessité de transmettre partout aux quatre coins du monde, par relais, le récit de la conférence Churchill-Roosevelt-King, les obligea à des recours et à des moyens dont la réalisation pouvait se comparer aux systèmes les plus perfectionnés. C'est Radio-Canada donc, qui a fourni les appareils nécessaires ainsi que son personnel d'ingénieurs et d'opérateurs, aux novellistes et aux commentateurs des principaux services radiophoniques, comme la N.B.C., la B.B.C., la M.B.C., le Columbia et le Blue Network. Ces commentateurs sont des personnalités dont les radiophiles reconnaissent la valeur. Ils n'ont pas manqué de se féliciter du concours de Radio-Canada. Ce fut un témoignage.

MENAGERES
MANQUEZ-VOUS DE SUCRE
Employez "SUCRINE" le PREFERE des substituts de sucre (500 fois plus sucré). Une bouteille de deux onces équivaut comme sucrant à 20 livres de sucre. LIQUIDE agréable au goût, sert pour tous les breuvages, genres de pâtisseries, etc. Avons à Québec la marchandise (gross et détail) pour livraison immédiate. Satisfaction assurée. Emballage soigné. Livraison rapide. Prix de détail (mode d'emploi, français et anglais inclus) MALLE PAYEE. (1 bouteille \$0.75) (6-\$4.25) (12-\$8.00). Adressez vos commandes avec bon mandat, etc., à : LES BONS PRODUITS ENRG, 351, Blvd Charest, Québec.

NOTAIRE
J-MARC VERMETTE
NOTAIRE
Saint-Janvier Co. Terrebonne Tél. 622 - 22

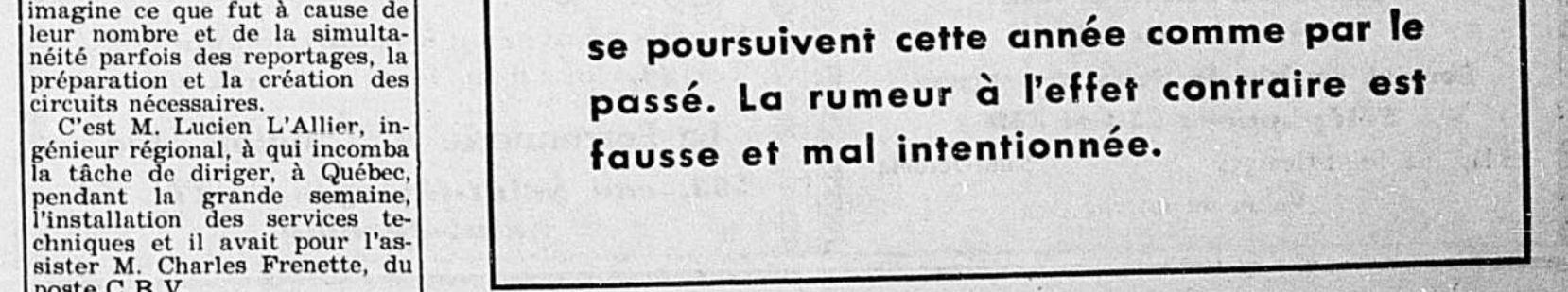
Etes-vous éligible pour des pneus neufs ? Les nouveaux règlements du gouvernement canadien concernant les pneus, ajoutent plusieurs nouvelles catégories d'acheteurs éligibles

Tableau des catégories d'acheteurs éligibles pour des pneus neufs, divisé en Catégories A, B, C et D, listant divers groupes professionnels et commerciaux.

La crise du caoutchouc au Canada est encore présente. Mais, à cause de la conservation et du contrôle prudent, il y a des pneus pour les voitures de tourisme, camions et outillages de ferme essentiels à l'effort de guerre.

LES AIDES POUR PROLONGER LA DUREE DE VOS PNEUS
Ajoutez des milliers de milles à vos pneus en vous servant du Préservatif pour pneus Firestone et du Firestone "Tire Crack Filler". Pour plus de renseignements, adressez vous au vendeur Firestone.

AVIS
The E. B. EDDY COMPANY LIMITED, Hull, P.Q. désire annoncer que ses coupes forestières à PARENT, P.Q. se poursuivent cette année comme par le passé.



Nouvelles du comté de Terrebonne

L'honorable Hector Perrier

Vendredi, le 27, et samedi, le 28, l'honorable Hector Perrier était à son bureau de Montréal accordant son attention à un volumineux courrier et recevant de nombreux visiteurs. Dimanche, le ministre visitait Shawbridge et Ivry où il rencontra plusieurs amis et électeurs du comté. Lundi avant-midi, à son bureau de Montréal, M. Perrier accordait encore des entrevues à quelques personnes et l'après-midi, il assistait à une importante réunion des représentants de l'industrie du papier, réunion convoquée par M. Jean-Paul Rolland de Saint-Jérôme. Il passa la journée de mardi à son bureau de Montréal, pour ensuite être retrouvé à Québec mercredi et jeudi alors qu'il assistait à une réunion du Conseil des Ministres.

Sentences rendues par le magistrat Donat Lalonde

Alexis Bertrand et Raymond Richer ont été condamnés à \$25.00 d'amende chacun et aux frais pour vol de coqs et de poulets à Arundel et Saint-Jovite.

Les mêmes accusés pour vol de deux vaches d'une valeur d'environ \$125.00, la propriété de Dr Flanagan à Chrystal Falls devront passer un mois en prison.

Henri Husereau, accusé de vol d'attelage d'une valeur de \$60.00 appartenant à C. Longfield, de Ste-Agathe, a subi son enquête préliminaire et devra subir son procès aux assises criminelles. Il a été admis en liberté provisoire sur renouvellement du cautionnement déjà fourni soit : \$50.00.

Maurice-Robert Bélanger ayant coproché sans licence a été condamné au temps fait en prison, 3 jours.

J.-Antonio Forget, J.-A. Martin et Louis Sordi n'ayant pas remis à un client une note ou facture et apposé les timbres d'accès prévus par la loi spéciale des revenus de guerre se sont vu condamner à \$25.00 d'amende chacun, ainsi qu'aux frais.

Léopold Ethier s'étant rendu coupable d'un acte criminel alors que conduisant un camion, contrairement aux lois de la province, sur la route no 11, dans la paroisse de Sainte-Thérèse et ayant tué Roland Charbonneau, se rendant ainsi coupable d'homicide involontaire, a été envoyé subir son procès aux prochaines assises criminelles. Il a été admis en liberté moyennant un cautionnement de \$950.00.

Aurèle Sigouin et Olivier Larivière ont payé \$25.00 d'amende chacun et ont été remis entre les mains des autorités militaires pour infraction aux règlements relatifs aux services nationaux de guerre.

Armand Pilon, Armand Bertrand, J.-Ed. Paul Bélanger, Brun Séguin, Fernand Sénécal, Ida Levine et Gérard Alarie ayant tenu un local fréquenté par des personnes qui y jouent à des jeux de hasard et d'adresse, ont vu leur appareil confisqué en plus d'une amende de \$25.00 chacun et des frais.

Louis Paré a été condamné à \$10.00 d'amende et à \$12.30 de frais pour infraction à la loi des vies animées en admettant des enfants de moins de seize ans.

Victor Nymark a été condamné à \$50.00 d'amende et à \$25.20 de frais pour vente de liqueurs alcooliques d'une manière autre que celle que son permis l'autorise à vendre, à savoir : après les heures réglementaires.

Boursier

Monsieur Vianney Décarie licencié en philosophie et fils de M. Anatole Décarie, registraire-conjoint du Comté de Terrebonne, a obtenu du gouvernement de la province une bourse lui permettant d'aller terminer ses études à Harvard. Nos félicitations au nouveau jeune boursier.

Remerciements

Madame Josaphat Gauthier et sa famille remercient bien sincèrement tous leurs parents et amis qui ont bien voulu leur témoigner des marques de sympathies à l'occasion de la mort de mademoiselle Marlette Gauthier, survenue le 24 août dernier, soit par offrande de messes, sympathies, visite ou assistance aux funérailles.

Colonne paroissiale

Naissances

BOYER — A. M. et Mme Léo Boyer (Léonie Gingras), un fils né et baptisé le 25 août, J.-Edouard-Marcel. Parrain et marraine, M. et Mme Jules-Ed. Gingras.

MARTIN — A. M. et Mme Almazon Martin (Lucilette Bertrand), une fille née le 24 août et baptisée le 25, M.-Aline-Yvonne-Nicole. Parrain et marraine, M. et Mme Georges Martin.

BOIVIN — A. M. et Mme J.-Arthur Boivin (Simonne Piché), une fille née le 25 août et baptisée le 26, M.-Jeanne-Nicole. Parrain et marraine, M. et Mme Emile Piché.

BELANGER — A. M. et Mme Jean-Marie Bélanger (Bernadette Daviault), un fils né le 27 août et baptisé le 28, J.-Gilles. Parrain et marraine, M. et Mme Arthur Daviault.

AUBRY — A. M. et Mme Laurent Aubry (Simonne Trudel), une fille née le 22 août et baptisée le 29, M.-Suzanne. Parrain et marraine, M. et Mme Jean Clément.

SIMONEAU — A. M. et Mme Emile Simoneau (Simonne Meillette), une fille née le 27 août et baptisée le 29, M.-Clarida-Nicole. Parrain et marraine, M. et Mme Joseph Simoneau.

BLANCHETTE — A. M. et Mme Omer Blanchette (Annette Valiquette), un fils né le 24 août et baptisé le 29, J.-Alme-Denis. Parrain, Almé Matte et marraine, Fernande Valiquette.

CHAMPAGNE — A. M. et Mme Odessa Champagne (Alexandrine Chevalier), une fille née le 25 août et baptisée le 29, M.-Yvette-Diane-Lise. Parrain et marraine, M. et Mme Achille Champagne.

VIAU — A. M. et Mme Chas-Edouard Viau (Agnès Brière), une fille née le 25 août et baptisée le 29, M.-Nicole-Monique. Parrain et marraine, Gérard Brière et Aline Viau.

PRUD'HOMME A. M. et Mme Gaston Prud'homme (Noëlla Maisonneuve), une fille née le 28 août et baptisée le 29, M.-Yvette-Michel-Carole. Parrain et marraine, M. et Mme Guillaume Robert.

TREMPÉ — A. M. et Mme Lucien Trempe (Simonne Martel), un fils né et baptisé le 29 août, J.-Ernest-Yvon. Parrain et marraine, M. et Mme Ernest Paquin.

LOISELLE — A. M. et Mme Jacques Loiseau (Rolande Lescarbot), une fille née et baptisée le 29 août, M.-Denise-Pierre. Parrain, Maurice Nantel, marraine, Denise Nantel.

HARRINGTON — A. M. et Mme H.-Willie Harrington (Anita Clément), née le 26 août et baptisée le 30, M.-Claire-Shirley. Parrain et marraine, M. et Mme Edouard Godard.

Décès

Giroux, Gérard — A Saint-Jérôme, dimanche dernier le 29 août, à 4 heures p.m., ont eu lieu les funérailles de Gérard Giroux, fils de M. et Mme Conrad Giroux, de Montréal, décédé le 27 août, à l'âge de 6 ans.

Cusson, Dme Phyllis — A Saint-Jérôme, le 31 août, à 9.30 heures ont eu lieu les funérailles de Dame Vve Phyllis Cusson, née Aizire Vaillancourt, décédée à Montréal le 28 août, à l'âge de 81 ans.

Laverdure, Jean-Louis — Le 1er septembre, à 9 heures, ont eu lieu les funérailles de Jean-Louis Laverdure, fils de Jérôme Laverdure et de Evelina Prévost, décédé le 30 août, à l'âge de 21 ans.

Raymond, Dame Esdras — Jeudi, le 2 septembre ont eu lieu les funérailles de Dame Esdras Raymond, née Ernestine Cyr, décédée à l'hôpital Saint-Luc, de Montréal, le 30 août, à l'âge de 48 ans.

Brisson, Dame Médéric — Ce matin, vendredi 3 septembre, à 9 heures, a eu lieu les funérailles de Dame Médéric Brisson, née Rosanna Lepage, décédée le 31 août, à l'âge de 74 ans.

Prochains mariages

Maher-Lavoie — Le samedi 4 septembre, à 8 heures, aura lieu le mariage de Gérard Maher, fils de M. et Mme Jules Maher, avec Flore-Anna Lavoie, fille de M. et Mme Joseph Lavoie.

Lécuyer-Paquette — Lundi 8 septembre, à 8.30 heures, sera célébré le mariage de Fernand Lécuyer, fils de M. et Mme Alphonse Lécuyer, avec Simonne Paquette, fille de M. et Mme Joseph Paquette.

Centre d'initiation artisanale

L'ouverture des cours au Centre d'initiation artisanale de Saint-Jérôme aura lieu le 15 du courant. Ce foyer d'entraînement industriel est sous la direction de M. Jean Chauloux. L'école est située au no 485, de la rue Labelle où les inscriptions sont présentement reçues. Tout laisse prévoir que ceux qui se prévaudront des avantages que procurera ce centre seront nombreux. Les cours porteront sur la mécanique d'ajustage, la familiarisation avec les machines outils, (tours, raboteuses, etc.) tant dans le domaine du métal que celui du bois. Le programme d'enseignement comprend en outre des cours de français, d'anglais, de mathématiques, d'algèbre, de sciences appliquées, (chimie, physique, etc.) de sciences sociales élémentaires et de secourisme. Ceux susceptibles d'être intéressés dans de tels cours obtiendront toutes les informations qui s'y rapportent en s'adressant au centre no 485, rue Labelle. Il est à espérer que la population de Saint-Jérôme appréciera le geste qu'a esquissé l'autorité provinciale en dotant la Reine du Nord d'un centre d'initiation artisanale. On nous informe que la direction agencera son programme d'instruction de façon à former des techniciens et ouvriers semi-experts en vue de satisfaire au besoin de main-d'oeuvre qui s'avère si nécessaire dans nos industries locales. C'est en suivant les cours dispensés dans des centres de cette nature que nos ouvriers acquièrent des connaissances qui les justifient d'aspérer aux leviers de commande. Qu'on ne laisse donc pas passer, sans en profiter pleinement, une si belle occasion d'ajouter à son bagage de connaissances.

La fête du Calvaire

La grande fête des morts, fête du Calvaire, aura lieu, cette année, le dimanche 12 septembre. La grand-messe sera chantée à l'autel de la grotte, à 10.30 heures.

Remerciements

Les Directrices du Foyer Notre-Dame de Sainte-Agathe des Monts remercient cordialement les personnes généreuses qui ont contribué au succès du Tag day organisé le 1er août au bénéfice de cette Maison d'Oeuvre. Une messe d'action de grâces a été dite à leurs intentions.

Séminaire de Sainte-Thérèse

L'entrée des élèves au séminaire de Sainte-Thérèse a été retardée du jeudi 2 septembre au mardi suivant, le 7 septembre, par décision des autorités. On est prié de prendre note de ce changement de date afin d'éviter tout malentendu. (Communiqué)

Entre Piedmont et Mont-Rolland

L'honorable T.-D. Bouchard, ministre de la voirie, de passage aux bureaux du gouvernement provincial, nouveau palais de justice, a déclaré que son ministère étudiait présentement la question des octrois pour la construction de la route No 11, entre Piedmont et Mont-Rolland. On est, dit-il, à prendre connaissance des soumissions et dans quelques jours on décidera de l'octroi du contrat.

D'autre part, le ministère de la voirie est également à considérer le parachèvement de la route No 11, entre Grenville, comté d'Argenteuil, et Plaisance, comté de Papineau. Les soumissions reçues sont à l'étude.

Fête du travail

On nous informe que lundi, le 6 du courant, Fête du travail, les magasins de la ville de Saint-Jérôme seront, en général, fermés.

Avs de Mutations

Avs des mutations enregistrés en la Ville de Saint-Jérôme durant le mois d'août 1943.

13 août — Une vente par Albert Cyr à Georges Boiteau (camionneur) reçue le 20 juillet 1943, de partie du no 7 Ville Saint-Jérôme. Enregistrée sous no 132202.

13 août — Une vente par Henri Francoeur à Conrad Gareau (barbier) reçue le 21 juillet 1943, de tous les droits indivis de propriété ou autres que le dit Francoeur a ou peut avoir sur lot. Partie des nos 262, 263 et 264 Ville Saint-Jérôme. Enregistrée sous no 132203.

13 août — Une vente par David Monette à Julien Paquin (menuisier) de la Paroisse Saint-Jérôme, reçue le 22 juillet 1943, de partie du no 477 Ville Saint-Jérôme. Enregistrée sous no 132305.

13 août — Enregistrée le 22 juillet 1943. Une vente par David Monette à Dr Alfred Duval, le 22 juillet 1943. Enregistrée sous no 132206.

13 août — Une vente par Rodrigue Maher à Antonio Lauzon, reçue le 27 juillet 1943, de partie du no 458-63 Ville Saint-Jérôme. Enregistrée sous no 132212.

13 août — Une vente par Sigefroid Boyer à Gérard Plouffe (no 68 rue Saint-Léandre) reçue le 3 août 1943, de partie du no 395-42 Ville Saint-Jérôme. Enregistrée sous no 132221.

13 août — Une vente par Lucien Bouvrette à Adrien Bouvrette, son père, reçue le 15 août 1943, de partie du no 393-4 Ville Saint-Jérôme.

24 août — Une vente par Philias Giguère à Antonio Hébert, reçue le 7 juillet 1943, du no 3-7 Ville Saint-Jérôme. Enregistrée sous no 132345.

25 août — Une vente par Adolphe Caudeux à Jean Gascion (sergent-major), reçue le 29 août 1943, du no 10-22 Ville Saint-Jérôme. Enregistrée sous no 132365.

Bourses d'étude pour nos jeunes agriculteurs

Le ministère de la colonisation accordera cette année 150 bourses pour les fils de colons qui désireront fréquenter une école moyenne d'agriculture au cours des prochains six mois d'hiver, soit du 1er novembre au 30 avril.

Dans un communiqué remis aux représentants de la presse, l'hon. Adélard Godbout rappelle que chaque année le ministère de la colonisation, dont il est le titulaire, offre ainsi des bourses spéciales aux fils de colons qui veulent acquérir des connaissances agricoles plus étendues.

De 71, en 1941, le total des bourses ainsi offertes aux fils de colons fut porté à 135, en 1942, et comme on le voit, il est encore augmenté de 15 cette année. On désire ainsi donner une chance égale à tous les fils de colons.

L'aide du gouvernement — L'aide spéciale du ministère de la colonisation consiste à payer à l'école d'agriculture, à la place de l'élève 50 pour cent de la part de la pension qui celui-ci doit payer à l'école.

Les cours de nos écoles moyennes d'agriculture durent six mois, de novembre à avril, et la pension régulière est de \$15 par mois par élève. Le ministère de l'agriculture verse pour sa part \$9 par mois pour chaque élève, et celui-ci n'a plus alors à déboursier que \$9 par mois, c'est la moitié de ce \$9 par mois que le ministère de la colonisation assume pour les 150 fils de colons, qui bénéficieront d'une bourse. Ces boursiers n'auront donc que \$27 à déboursier pour ce cours de six mois.

Pour obtenir l'une de ces 150 bourses, il suffit de s'adresser au directeur de l'école où le fils du colon désire étudier l'agriculture. Au préalable, l'élève doit s'être muni d'une recommandation de son curé, du cercle agricole ou du cercle de l'U.C.C. et de l'agronome régional.

Répartition des bourses — Les écoles d'agriculture à qui des bourses du ministère de la colonisation ont été attribuées cette année sont les suivantes: école "La ferme Saint-Viateur", La Ferme (Abitibi), 20 bourses; école Frère Moffet, Ville-Marie (Témiscamingue), 20 bourses; école Sainte-Marie, Val-d'Espoir (Gaspé-sud), 20 bourses; école Mont-Laurier, Mont-Laurier (La-Belle), 15 bourses; pensionnat de Lamennais, Sainte-Croix (Lotbinière), 15 bourses; école Chicoutimi (Chicoutimi), 15 bourses; maison Notre-Dame des Champs, Sully (Témiscouata), 5 bourses; école Rimouski, Rimouski, 10 bourses.

Les 30 autres bourses disponibles seront attribuées selon les besoins et le nombre de demandes qui seront adressées aux différentes écoles d'agriculture.

Décès de Mme Odilon Lortie de Sainte-Agathe

Lundi, le 30 août, à Sainte-Agathe des Monts, à l'âge de 82 ans et 10 mois, est décédée Mme veuve Odilon Lortie, née Sophie Lévesque. Elle laisse ses fils: M.M. Cyrille, Pierre-Emile, Ernest, Stanislas, ses filles: Mme H. Monette (Georgianna), Mme Arthur Pellerin (Alida), Mme Hubert Collette (Alice), Mme Josaphat Raymond (Aline), Mme J.-A. Ducharme (Marie-Louise), ses sœurs: Mmes A. Lamarche et Marie Paradis, cinquante-trois petits-enfants et quinze arrière-petits-enfants.

Précédé d'un landau de fleurs, le convoi funèbre est parti de la demeure de son genre, M. Josaphat Raymond, pour se rendre à l'église paroissiale de Sainte-Agathe des Monts, mercredi, le 1er septembre, où la levée du corps fut faite par Mgr J.-B. Bazinet, P.V., V.F., curé. Le service fut chanté par M. l'abbé Clément Martial, assisté de M.M. les abbés E. Léonard et Paul Gaudet. Quatre basses messes furent dites en même temps que la messe principale par les RR. PP. Jean-Louis Dion, Léopold Godbout, Armand Ouellette et François Brière, tous Oblats de Marie-Immaculée. On remarquait au sanctuaire les RR. FF. du Sacré-Coeur, du Collège du Sacré-Coeur à Sainte-Agathe des Monts, ainsi que les Croisés du Collège. Le chœur de chant, sous la direction de M. J.-P. Riopelle, maître-de-chapelle et organiste, exécuta la messe de Yon. Les solistes étaient: le Rév. P. Louis, de l'ordre des Trinitaires, M.M. Léo Lortie, Marcel Côté, Gérard Lortie et Téléphore Charbonneau. La quête fut faite par M.M. Paul-Emile Lortie et Louis Pellerin, deux petits-fils de la défunte. Dans la nef on remarquait: les élèves du Collège et du Couvent de Sainte-Agathe avec leurs instituteurs et leurs institutrices, ainsi qu'un nombre considérable de parents et d'amis.

Le cortège se composait de l'officier de circulation, M. Léo Gaudet, du chef de police de Sainte-Agathe, M. Albert Bergeron, des policiers et pompiers Ernest Chalifoux, Jos Tourangeau, Téléphore Charbonneau, Richard Legault, Jean-Louis Belhumeur, Adélard Marier, Anastase Brunet et Ernest Piché; les porteurs étaient M.M. les maires Georges Liboiron, de la ville de Sainte-Agathe; Moïse Lacasse, d'Ivry-sur-le-lac; Willie Thoun, de Sainte-Lucie; A. Leroux, de Val David; A. Bertrand, de Saint-Adolphe d'Howard; Wilfrid Chalifoux, de la paroisse de Sainte-Agathe. Une délégation des Dames de Sainte-Anne, sous la direction de Mme Georges Liboiron, présidente; les parents et amis suivants: M.M. et Mmes Georges Lortie, Jean Lortie, Albert Ducharme, H. Monette, Josaphat Raymond, René Lortie, Jean-Paul Raymond, A. Lécuyer, Bernard Lortie, Maurice Martin, Abundus Lortie, Albert Lortie, Arthur Pellerin, Joseph Monette, Hidège Nadeau, C.-O. LaJoie, Ls-Etienne Parent, Jos. St-Louis, Fernand Reid, Arthur Cyr.

Pour l'après-guerre

"Les talents de vingt mille ingénieurs, spécialistes et techniciens seront à notre disposition à la fin des hostilités pour assurer le développement du Dominion, suivant l'opinion exprimée, dans une entrevue par M. Kenneth M. Cameron, président de l'Engineering Institute of Canada.

"Tout autour de nous, nous trouvons des perspectives d'emploi pour nos démobilités et nos ouvriers de guerre, lorsqu'il viendra la période de paix, nous dit M. Cameron. Il se posera alors des problèmes de genre que seuls des techniciens avertis pourront résoudre. Nombre de nos ingénieurs sont actuellement en service actif dans nos forces armées, mais leur coeur et leur foyer demeurent au pays et c'est ici qu'ils entendent poursuivre leur carrière.

"Les progrès de la science, toutefois, ne doivent pas nous faire perdre de vue nos ressources naturelles. Les forêts, en particulier, constituent une merveilleuse source d'emploi national; la population du Canada doit se rendre compte, cependant, qu'on ne peut laisser nos forêts à la merci du feu, contrairement que nos ingénieurs élaboreront aisément des projets susceptibles de créer de nouvelles sources d'emploi. L'un doit assurer la permanence de nos forêts par une protection efficace et un sage aménagement. — Nous ne pouvons nous permettre de les dilapider. L'ingénieur s'appuyant sur des ressources forestières stables, s'intéressera à trouver de nouveaux débouchés à nos bois, aidant ainsi matériellement au progrès de l'industrie et au bien-être de l'ouvrier. Il n'a que faire de troncs d'arbres calcinés et d'amas de cendres."

Benoît Laberge, Osiar Larivière, Patrick Wood, Esdras Maillé, Marcel Augé, Dr J.-A. Lacasse, Ernest Marchand, Arthur Grignon, Aldoma Ladouceur, Téléphore Lacasse, Margus Corbell, L. Lacasse, Jean Côté, Prime Belhumeur, Dr Rodolphe Dazé, Jean-Marie Ménard, Charles Simard, Clodomir Forget, G. Pellerin, Dr J.-V. Charbonneau, Roger et Léo Lortie, J.-A. Bacon, Roméo Côté, Maurice Demers, Ernest Plouffe, Léonard Meillere, Roland Liboiron, Léon Lortie, Emile Isabelle, E. Guay, E. Tremblay, L.-P. Piché, L. Lafontaine, M. Côté, Roland Raymond, H. Collette, Louis Pellesin, René Lortie, Jean-Louis Dazé, Lucien Paradis, Jean-Marie Dazé, Osiar Renaud, Urgel Forget, Léopold Favreau, Dr Joseph Gervais, Jos. Morin, Jos. Villeneuve, Georges Vanier, Paul Gignac, Charles Moquin, Mme Léo Mondor, Mlle Thérèse Mondor, Léo Mondor, J. Denis Martin, Ulysse Hamel, Arsène Boucher, D.-D. Valiquette, etc.

Au camp de Saint-Jérôme

Nous reproduisons ici une invitation qu'a lancée aux pères de nos jeunes militaires, le lieutenant-colonel Paul Brosseau, commandant du Centre d'entraînement de Saint-Jérôme. Nous voyons dans l'initiative du commandant, un moyen de démontrer aux parents de ceux qui sont appelés dans l'armée, que la vie y est bonne et agréable.

N.D.R.

Le père et le fils au camp militaire Monsieur, Cette initiative a pour objet de faire mieux connaître au père et lui faire apprécier davantage le genre de vie que mène son fils durant son terme d'entraînement militaire. Vous êtes cordialement invité à prendre part à ces fêtes qui feront époque dans les annales de notre Centre d'instruction et dont vous garderez un souvenir agréable et ineffaçable.

Ces fêtes commenceront à 7.30 heures du soir, le dimanche 5 septembre. Une réception officielle aura lieu au Manège, où le commandant adressera un mot de bienvenue. Un programme de divertissements a été préparé pour la circonstance. De nombreux artistes du camp évolueront sur la scène pour le plaisir de tous.

A minuit et trente, extinction des feux. Les pères seront dirigés vers les quartiers aménagés à leur intention.

Journée du 6 septembre: Le lever, le déjeuner et la parade réglementaire se feront aux heures régulières. Les pères visiteront le camp, et y verront leurs fils à l'entraînement, au cours des diverses périodes d'instruction. Ils auront ainsi l'occasion de prendre contact directement avec la vie militaire.

Après le dîner, un après-midi de sports est prévu. Les invités pourront participer à quelques numéros spéciaux. Une distribution de prix aura lieu ensuite par notre commandant.

Au cours du souper, quelques invités seront appelés au microphone pour répondre à des entrevues qui seront radiodiffusées.

Clôture des fêtes à 8 heures du soir.

La Compagnie d'Autobus Provinciale et le Pacifique Canadien offrent de grandes facilités de transport jusqu'à Saint-Jérôme.


J.-W. CYR

Le rendez-vous des élégants
MERCERIE ET CONFECTION
pour hommes et jeunes gens

- Paletots
- Habits sur mesure
- Vêtements de travail
- Vêtements de toilette



314, Saint-Georges — Tél. 448 — Saint-Jérôme

SERVICE  SÉLECTIF

NATIONAL

Application plus étendue de l'Emploi obligatoire.

Aux Patrons et Employés:

La 6ème Ordonnance sur l'Emploi obligatoire, rendue sous l'Empire des Règlements du Service sélectif national (emplois civils) exige qu'on s'y conforme au plus tard le 8 septembre 1943. Après cette date le patron ne pourra plus, à moins d'un permis spécial, garder à son service un employé visé par la présente Ordonnance.

Les cinq premières Ordonnances donnaient des listes d'occupations et astreignaient toutes les personnes du sexe masculin qui y étaient employées, si elles étaient (a) dans une catégorie d'âge et d'état matrimonial spécifiée par les règlements de mobilisation, ou si elles étaient (b) âgées de 16, 17 ou 18 ans. La 6ème Ordonnance reprend toutes les occupations énumérées dans les cinq premières, et exige que tous les autres hommes de 16 à 40 ans inclusivement se rendent disponibles pour le transfert à des emplois de plus haute catégorie prioritaire en s'inscrivant au plus proche bureau de Placement et du Service sélectif.

Les détails de la 6ème Ordonnance furent annoncés dans les journaux à la fin d'août. L'on peut s'en procurer des exemplaires à tout bureau de Placement et du Service sélectif.

Si vous êtes dans le doute quant à la portée de cette Ordonnance et la marche à suivre, informez-vous auprès du plus proche bureau de Placement et du Service sélectif.

Tous les hommes, mariés ou célibataires, de 16 à 40 ans inclusivement, et employés aux occupations spécifiées, sont maintenant assujettis aux Ordonnances. Pour éviter les rigueurs de la loi, ceux qui ne se sont pas encore inscrits doivent le faire au plus tard le 8 septembre 1943.

MINISTÈRE DU TRAVAIL

HUMPHREY MITCHELL
Ministre du Travail

A. MacNAMARA
Directeur du Service sélectif national

D-68-F

PHARMACIE OSCAR LANDRY

Wilfrid Prud'homme, gérant et successeur
Pharmacien

La pharmacie la mieux assortie du district

Ordonnances de Messieurs les Médecins remplies avec soin

Chocolats Laura Secord

Produits Rexall

Service rapide de deux messagers

Téléphones : 558 et 559

341, rue Saint-Georges Saint-Jérôme

Voisin du marché

ATTENTION!

Nous achèterons comptant les tricycles et les bicyclettes d'enfants.

Si vous en avez un à vendre téléphonez à Tél. 54. Nous irons le voir et l'évaluerons.

La Ferronnerie A. Langlois Ltée
503, rue Saint-Georges Tél. 54
Saint-Jérôme

